



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE**

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

DELIBERATION n°2025-04-10_24

Nombre de conseillers : En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 12	Membres présents : POLATO Serge, VERDAGUER Céline, GAUMOND Stéphane, DEL PINO Geoffrey, GARRIGOLAS Jérôme, LECARPENTIER Marie-Madeleine, PARENT Karine, SERRUS Hélène, VILLENEUVE Guillaume. Membres absents ayant donné procuration : DELCASSO François procuration à JULIEN Jean Pierre, FOLIARD Annick procuration à VERDAGUER Céline, PARENT Karine procuration à GAUMOND Stéphane. Membres absents non excusés : CLERCH Xavier, VILLENEUVE Amandine.
Président de Séance : POLATO Serge	
Secrétaire de Séance : VILLENEUVE Guillaume	

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal, se sont réunis, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur POLATO Serge, Maire.

Date de convocation : 2 avril 2025

BUDGET PRIMITIF 2025 – Communal

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjointe déléguée aux finances et au secrétaire général pour présenter le budget primitif 2025 communal.

Il est présenté sous la nomenclature M57 simplifiée (abrégée).

Il précise que la M57 introduit de nouvelles dispositions permettant de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement. Elles permettent de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces 2 sections. Le Maire informe ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédit lors de sa plus prochaine séance.

Après avoir répondu aux questions de l'assemblée délibérante, le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2025 tel qu'il a été présenté, avec un vote par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix (12 voix pour, 0 voix contre, 2 absentions).

Arrête et approuve le budget primitif 2025 communal comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Chapitres 11, 12, 14, 65 à 68	795 499,74	
Chapitres 70 à 76		1 192 712,12
Résultat 2024 reporté (002)		989 097,94
Affectation en réserves (1068)	20 469,68	
Auto-financement prévisionnel (023)	1 380 840,64	
Immobilisations (042)		15 000
Total	2 176 340,38	2 176 340,38

Sommes exprimées en euros

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Immobilisations sur opérations individualisées	1 390 000,00	
Immobilisations non individualisées	321 871,33	
Chapitre 16 (emprunts)	43 264,56	200 000,00
Chapitre 13 (recettes affectées)		147 188,00
Chapitre 10 (FCTVA)		42.107,25
Résultat 2024 reporté (002)	20 469,68	
Besoin de financement (1068)		20 469,68
Auto-financement prévisionnel (021)		1 380 840,64
Production immobilisée (040)	15 000	
Total	1 790 605,57	1 790 605,57

Sommes exprimées en euros

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces 2 sections.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le secrétaire,
Guillaume VILLENEUVE



Le Maire,
Serge POLATO

